



## Information aux habitants

Depuis octobre 2021, nous avons noué un partenariat avec l'association Nala, Mystic et Compagnie – NMC, dans le cadre de la gestion de la population féline sur notre commune.

L'identification des chats est obligatoire depuis 2012 dès 7 mois, ou dès 8 semaines en cas de vente ou donation. La nouvelle loi, votée en 2021, rend l'identification obligatoire pour TOUS les chats sans distinction d'âge, qu'ils sortent ou non. Depuis janvier 2021, une amende de 750€ peut sanctionner la non-identification.

La stérilisation n'est pas obligatoire en France. Si vous ne souhaitez pas stériliser vos chats, mâles ou femelles, nous vous invitons à ne pas les laisser sortir afin qu'ils ne viennent pas augmenter le nombre de chats errants, en souffrance. Chaque chat non stérilisé participe à la prolifération et fait peser le poids financier sur la collectivité.

Tous les chats capturés non identifiés, sont considérés comme errants. Ils seront identifiés, stérilisés et relâchés sur site.

La gestion de la population féline sur la commune est l'affaire de tous. Nous vous demandons de ne pas intervenir lorsque les bénévoles de l'association sont en intervention et de ne pas dégrader le matériel utilisé pour la capture des chats.

L'association participe, grâce à son activité bénévole, au bien être des chats errants qui obtiennent le statut de chats libres de Franois, mais également au bien être des habitants.

Lorsque vous trouvez un chat ou un chaton, vous devez **IMPERATIVEMENT** vérifier s'il est identifié, pour cela, contactez la mairie, l'association NMC ou conduisez-le à un vétérinaire.

S'il est identifié, il pourra être restitué à son propriétaire.

Tous les chats qui se promènent peuvent se perdre. Ils ne sont pas tous abandonnés ou errants. De nombreux foyers pleurent la disparition de leur chat parce que des personnes les gardent sans vérifier s'ils sont identifiés.

